



Désolidarisation prêt immobilier

Par Kinny

Bonjour à tous.

Comme indiquez dans le titre, je souhaite me désolidariser d'un prêt immobilier contracté avec mon ex compagne (union libre).

A savoir que le bien à été vendu à perte. J'ai la possibilité de régler la moitié de la somme restante. Mais la clause de solidarité m'obligerait à continuer l'autre moitié au cas où mon ex serait dans l'impossibilité d'honorer ce prêt.

Seule solution la désolidarisation.

Après contact, la maison de crédit donnerait son accord.

Quel serait la procédure pour officialiser cette désolidarisation et quels seraient les frais à prévoir.

Merci pour votre aide